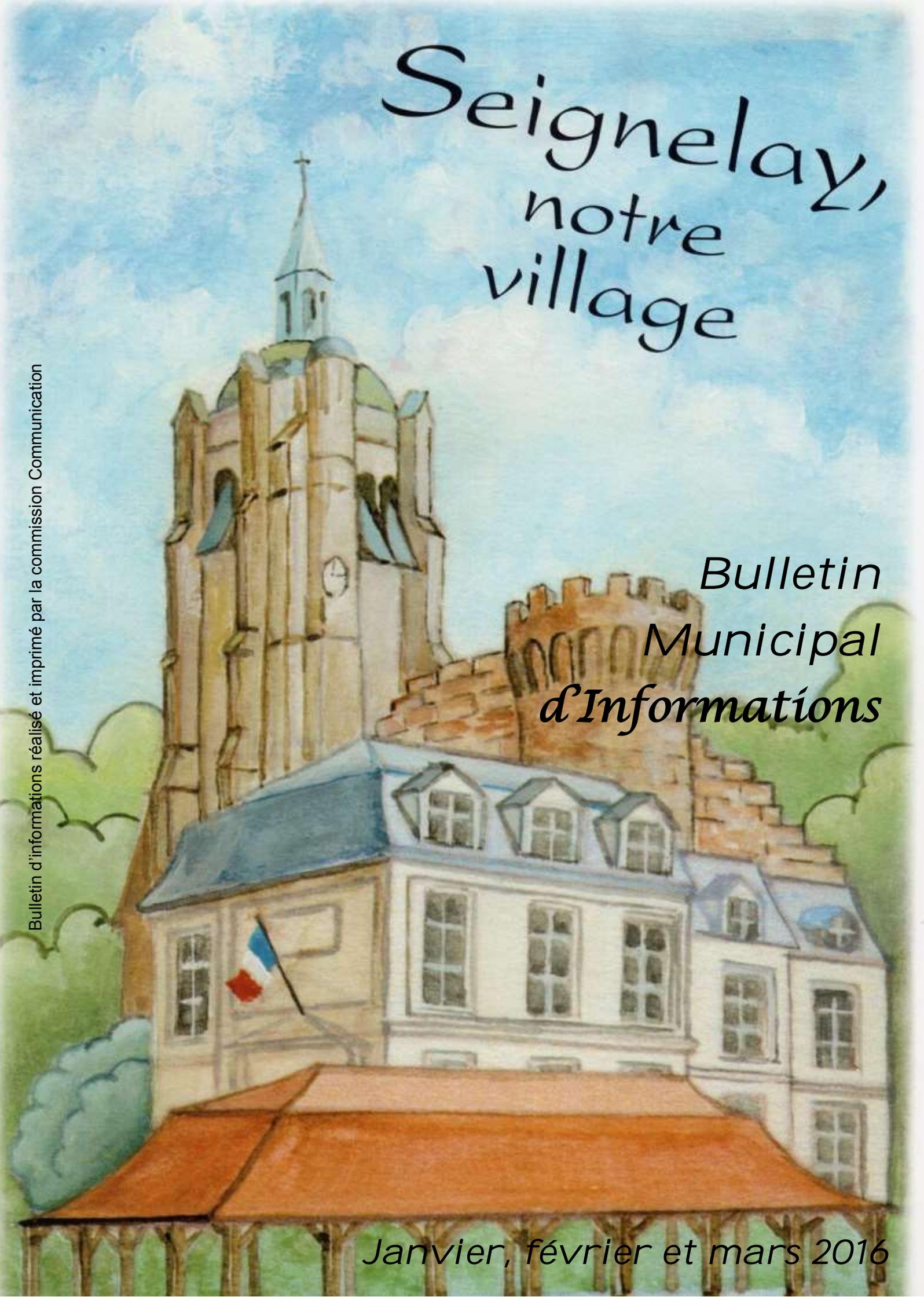


Seignelay, notre village

*Bulletin
Municipal
d'Informations*

Bulletin d'informations réalisé et imprimé par la commission Communication

Janvier, février et mars 2016



Mairie de Seignelay :

Ouverture des bureaux:

Lundi: 8h00 - 12h00
14h00 - 17h30

Mardi: 8h00 - 12h00
14h00 - 17h30

Mercredi: 14h00 - 17h30

Jeudi: 8h00 - 12h00

Vendredi: 8h00 - 12h00
14h00 - 17h30

Samedi: 10h00 - 12h00

Tél : 03 86 47 72 83

Fax : 03 86 47 98 92

e-mail :

mairie.seignelay@wanadoo.fr

Site internet : www.seignelay.fr

En cas d'urgence un élu de
permanence est joignable au :
06 10 64 34 34



Le premier trimestre de l'année est traditionnellement celui de la construction des budgets communaux.

Celui de la commune n'est pas différent, en ce temps de crise, de celui de ses administrés.

Les recettes de l'État régressent et les dépenses augmentent. Nous devons donc faire preuve de rigueur et d'ingéniosité pour parvenir à équilibrer notre budget et continuer à investir.

Je vais proposer au conseil municipal de ne pas augmenter les taxes communales. En effet nous arrivons, pour l'instant, à équilibrer notre budget et à réaliser les investissements prévus et il ne serait pas raisonnable de faire supporter aux Seignelois une charge supplémentaire en ces temps difficiles.

Nous maintenons également les NAP (nouvelles activités périscolaires) gratuites ainsi que les documents d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux,...).

Nos réserves constituées sur le budget Eaux et Assainissement, dues à une politique volontariste, vont nous permettre de réaliser nos travaux de réseaux (rue du Champ d'Arcy, rue du Vivier, rue des Chapelains) ainsi que la construction de notre station d'épuration avec plus de sérénité.

Dans ce budget 2016, vous verrez apparaître une dépense relative à l'achat de l'agence du Crédit Agricole. En effet nous avons décidé d'acquérir ce bâtiment, idéalement placé au centre de notre village, afin d'en maîtriser l'activité qui y sera développée. Nous avons un projet, qui sera utile à l'ensemble de notre population, et je ne manquerai pas de vous tenir informé dès que le dossier sera complet.

Vous pouvez le constater, malgré la sinistrose ambiante, nous ne baissons pas les bras et l'optimisme est de rigueur.

« Les optimistes enrichissent le présent, améliorent l'avenir, contestent l'improbable et atteignent l'impossible » W.A.WARD

Thierry CORNIOT
Maire de Seignelay
Président de la CCSB

SOMMAIRE

- 1) Le mot du Maire
- 2) Point travaux/Projets
- 3) Classe de Neige des CM2
- 4) Rencontre Inter-Centre de Push Car
- 5) Chasse aux Oeufs
- 6) Echos du Conseil Municipal
- 7) Echos du Conseil Communautaire
- 8) L'informatique au Club Colbert**
- 9) Rappel - Ordures Ménagères
- 10) Infos Diverses
- 11) L'ALDS**
- 12) L'US Basket**
- 13) Le Comité des Fêtes**
- 14) Congrès Départemental des Sapeurs Pompiers de l'Yonne**

Travaux communauté de communes

La communauté de communes réalisera en 2016 les travaux d'entretien Chemin de la Grande Vaux et des réparations ponctuelles selon les besoins.

Ainsi que des travaux de modernisation rue du Château.



Panneaux de signalisation

Des panneaux de signalisation seront ajoutés dans l'avenue Colbert pour rappeler les priorités à droite, rue de l'Eglise et rue du Croc Chabanne pour rappeler le sens interdit

MARQUAGE AU SOL

Parking de la salle des fêtes

Courant avril, des places seront matérialisées afin d'optimiser le stationnement.

Un éclairage sur détection sera installé et la zone stationnement interdit, pour faciliter la sortie des véhicules des pompiers, sera précisée.

Stationnement interdit

Le marquage de stationnement interdit voté par le conseil municipal en décembre sera réalisé rue Mathieu Roussin.

Passage piétons

Le passage piétons avenue Colbert devant l'arrêt de car sera retracé.

Rue Basse des Fossés

Le marquage des places de stationnement.

Pendant cette campagne de marquage au sol, les marquages usés par le temps seront également retracés.



Création d'un réseau séparatif rue des chapelains, rue du champ d'Arcy et rue du Vivier

Le bureau d'études en charge des enquêtes à la parcelle a été retenu. Il sera présenté aux habitants concernés lors d'une réunion publique courant mai, les habitants pourront ainsi poser toutes les questions qu'ils souhaitent et prendront connaissance du déroulement des études.

Notre demande de subvention a été déposée à l'agence de l'eau début mars, nous attendons l'acceptation de notre dossier pour démarrer les études.

Les travaux sont programmés pour 2017



Travaux de rénovation à la mairie

Début mai, les travaux de rénovation et de mise en accessibilité de l'accueil vont démarrer, le secrétariat sera déplacé dans les bureaux situés à gauche en entrant dans la cour, de mai à août.

Les jours et horaires d'ouverture restent inchangés.

Pendant les travaux l'espace d'accueil pour le public sera restreint, nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Rappel Urbanisme :

Déclaration préalable : sont concernés

- travaux de modifications de l'aspect extérieur d'un bâtiment
- extension d'un bâtiment existant (surface de plancher inférieure à 40m²)
- changement de destination des locaux sans création de surface de plancher de plus de 40m²
- travaux de ravalement de façade dans le périmètre d'un bâtiment classé.

Démarches administratives

Permis de construire : sont concernées

- Toute nouvelle construction
- extension d'un bâtiment existant de plus de 40m² de surface de plancher et entre 20 et 40m² si la surface totale existant + extension dépasse les 170m² de surface de plancher.

Plus d'infos sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

CLASSE DE NETICE DES CM2 À BERNEX (74)

Du 6 au 12 mars

Au cours de la première séance de ski, on a repris les bases, la fixation, la spatule, le chasse-neige, puis on a commencé à skier.

On a fait beaucoup de pistes bleues, de pistes rouges. Sur une piste rouge, on a vu le lac Léman. Le dernier jour, j'étais un peu stressée par le passage des étoiles mais tout s'est bien passé. A la remise des médailles, j'ai eu mon flocon j'étais heureuse. Aminata



Le moniteur de ski s'appelait Jean-Michel. Pendant les séances, on est monté le plus haut de la station. On a fait toutes les sortes de pistes, on a même fait du hors piste, des goulottes. Des fois, on croisait les autres groupes du chalet. J'ai vu des chutes spectaculaires. Je cite quelques noms : Enzo C. et Chloé. Le dernier jour j'étais stressé, j'avais peur de ne pas obtenir la médaille. Anton



En montant sur mes skis j'ai retrouvé la technique, l'adrénaline et aussi les premières cascades. Cela m'a rappelé tellement de souvenirs. On a appris les dérapages. Nous avons fait des pistes bleues et même des rouges. On a pris plein de tire-fesses des très grands, des rapides et des lents. Il y en avait un avec des virages. J'ai même eu mon flocon j'étais très très content. Sacha

C'était vraiment bien...MERCI

Les CM2



La commune participe à hauteur de 50% au voyage des CM2.

RENCONTRE INTER-CENTRE DE PUSH CAR

Samedi 11 Juin 2016

'Parc de la maison de l'enfance'



Organisée par la commune de Seignelay

10h00 : Accueil des groupes / Installation / Essais sur les circuits

13h30 : Défilé des bolides et équipages dans les rues de Seignelay

(Rue du docteur Chauvelot / Rue de l'Eglise et rue Gatelot)

14h30: Départ des courses

17h00: Arrêt des courses

17h30: Remise des prix

Pourquoi cette rencontre inter centres de Push car ?

Les FRANCAS, à l'origine du grand prix départemental de Push Car depuis de nombreuses années, ont décidé de ne plus poursuivre l'aventure.

Afin de ne pas décevoir les enfants et les structures déjà engagés sur ce projet (5 centres de loisirs / 130 enfants), notamment dans le cadre des N A P, la commune de Seignelay organisera et accueillera pour cette année 2016 une rencontre inter-centre de Push Car.

Pour que cette journée soit une pleine réussite, nous avons besoin de l'investissement de chacun. Le collectif 'parents' Push Car qui s'est étoffé au fil des années est un bel exemple de réussite.

Cette année, encore plus que les autres années 'ON COMPTE SUR VOUS'

Une réunion d'information aura lieu le :

VENDREDI 22 AVRIL 2016 19h

à la salle des fêtes Gabriel Martin de Seignelay



Chasse aux œufs de Pâques au Parc Municipal.



Conseil municipal du 3 mars 2016

Suite à la démission de M. LONGO , conseiller municipal , Mme FOURIER vient occuper le poste de conseillère municipale à sa place .

Demande de dégrèvement sur facture d'eau :
Une demande de dégrèvement suite à une fuite d'eau a été acceptée à hauteur de 50% pour l'eau potable et en totalité pour l'assainissement .

Panneaux signalétiques supplémentaires Avenue Colbert : A la demande des administrés , des panneaux supplémentaires de croisement avec priorité à droite seront installés Avenue Colbert .

Subventions exceptionnelles – ADAPT : Une subvention de 200€ est accordée à l'ADAPT (association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées). Cette association entretient tout le parc informatique des écoles .

Tarifs photocopies pour les associations : La photocopieuse de la mairie est accessible à toutes les associations . Désormais , passé le nombre de 1000 copies A4 gratuites , il en coûtera pour chaque copie :

- copie A4 noir et blanc : 0.0054 €
- copie A4 couleur : 0.05172 €

DETR (Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux) :

Deux projets sont proposés :

- Achat des locaux du Crédit Agricole
- Rénovation de l'accueil de la mairie

Réhabilitation des réseaux rue des Chapelains , rue et **impasse du champ d'Arcy et rue du vivier** : Ces travaux nécessitent la réalisation de 3 missions complémentaires . Les entreprises choisies pour les effectuer sont les suivantes :

- diagnostic amiante : entreprise APAVE
- mission géotechnique : entreprise GEOTEC
- relevés topographiques : géomètre expert Jean Louis DELELIGNE

L'entreprise ARTELIA réalisera quant à elle les enquêtes de branchement sur les réseaux d'eaux usées en domaine privé. Le conseil municipal autorise M. le Maire à demander les subventions à l'agence de l'eau et à tous les organismes concernés pour ces travaux.

Indemnités de fonction : Depuis le 1 er janvier 2016 , une nouvelle loi encadre ces indemnités . La diminution de 10 % des indemnités des élus est maintenue comme décidé lors de la délibération du 23 avril 2014.

Informations diverses :

L'Hôtel du Commerce vient d'avoir toutes les habilitations pour ouvrir le point presse et Loto .

Le formulaire de demande de subvention envoyé aux associations sera à rendre cette année avec les relevés de comptes de celles-ci en plus des documents habituels.

Informations diverses :

Des travaux sont entrepris au cimetière afin de prolonger le chemin devant les concessions.

M. le Maire a reçu une proposition concernant la vente éventuelle du terrain situé 40 rue Gatelot.

Questions diverses :

Mme Michel s'inquiète du non marquage au sol de l'interdiction de stationner rue Mathieu Roussin : la CCSB s'en chargera lors des prochains marquages qu'elle effectuera dans la commune .

Conseil communautaire du 17 décembre 2015

Redevance incitative

Consécutivement à la période test allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015, dont le bilan est jugé satisfaisant en terme de participation du public, la redevance incitative sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016. Après présentation et débat, le conseil communautaire adopte les grilles de tarification suivantes relatives à la gestion des déchets :

Grille tarifaire - Particuliers/Artisans/Commerçants pour 26 levées				
Volume du bac (en L.)	Part fixe	Part variable	Total	
80	88,00 €	78,00 €	166,00 €	
120	88,00 €	117,00 €	205,00 €	
180	88,00 €	175,50 €	263,50 €	
240	88,00 €	234,00 €	322,00 €	
360	88,00 €	351,00 €	439,00 €	
660	88,00 €	351,00 €	439,00 €	

Grille tarifaire - Métiers de bouches pour 52 levées	
Volume du bac (en litres)	Tarif par bac
80	205,00 €
120	257,65 €
180	333,99 €
240	444,69 €
360	605,14 €
660	605,14 €

Grille tarifaire - Etablissements de santé, sanitaire de 2 ^{ème} degré, et de soins avec bacs OMR de 660 litres			
Etablissement	Nbre de bacs	Nbre de levées	Tarif
Maison de retraite St-Loup à Briçon	8	52	3 462,08 €
Maison de retraite de Seignelay	5	52	2 163,80 €
Maison de retraite J. Normand à Briçon	15	52	6 491,40 €
Collège de Briçon	3	36	1 696,08 €
Poney Club Mouv-Si-Suzice	3	28	1 377,84 €

Coût de la levée supplémentaire par tranches					
Volume du bac (en L.)	de 1 à 5	de 6 à 10	de 11 à 15	de 16 à 20	21 et +
80	3,00 €	4,00 €	5,50 €	7,50 €	10,50 €
120	4,50 €	5,50 €	7,00 €	9,00 €	12,00 €
180	6,75 €	7,75 €	9,25 €	11,25 €	14,25 €
240	10,13 €	11,13 €	12,63 €	14,63 €	17,63 €
360	15,19 €	16,19 €	17,69 €	19,69 €	22,69 €
660	15,19 €	16,19 €	17,69 €	19,69 €	22,69 €

Grille tarifaire - Communes pour 52 levées avec bacs OMR	
Volume du bac (en litres)	Tarif par bac
80	48,80 €
120	62,84 €
180	83,20 €
240	112,72 €
360	155,50 €
660	155,50 €

Location de bac de 660 litres pour les manifestations occasionnelles		15 € par bac pour 48 h			
--	--	------------------------	--	--	--

Apports sacs/an	Part abonnement	Tarif par apport	Total	Coût de l'apport supplémentaire par tranche			
				1 à 5	6 à 10	11 à 15	16 et +
69	88,00 €	1,20 €	170,80 €	1,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €
104	88,00 €	1,20 €	212,80 €	1,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €
156	88,00 €	1,20 €	275,20 €	1,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €
208	88,00 €	1,20 €	337,60 €	1,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €
312	88,00 €	1,20 €	462,40 €	1,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €

Prestations annexes		
Désignation	Unité facturée	Prix unitaire TTC
Serrure pour tout type de bac	La serrure	25 €
Duplicata de clé	La clé	5 €
Duplicata de la carte d'accès en déchèterie	La carte	5 €
Duplicata de badge pour les abris bacs	Le badge	10 €
Bac détérioré 80 L	Le bac	30,48 €
Bac détérioré 120 L	Le bac	27,28 €
Bac détérioré 180 L	Le bac	33,49 €
Bac détérioré 240 L	Le bac	34,46 €
Bac détérioré 360 L	Le bac	51,66 €
Bac détérioré 660 L	Le bac	129,58 €
Cuve 80 L	La cuve	29,00 €
Cuve 120 L	La cuve	23,93 €
Cuve 180 L	La cuve	40,91 €
Cuve 240 L	La cuve	34,81 €
Cuve 360 L	La cuve	53,08 €
Cuve 660 L	La cuve	160,70 €
Couvercle 80 L	Le couvercle	7,82 €
Couvercle 120 L	Le couvercle	7,37 €
Couvercle 180 L	Le couvercle	11,35 €
Couvercle 240 L	Le couvercle	9,43 €
Couvercle 360 L	Le couvercle	16,73 €
Couvercle 660 L	Le couvercle	25,25 €
Charnière 80 L	La charnière	0,30 €
Charnière 120 L - 180 L - 240 L	La charnière	0,12 €
Charnière 360 L	La charnière	0,40 €
Charnière 660 L	La charnière	0,72 €
Axe de roue 80 L	L'axe	3,95 €
Axe de roue 120 L - 180 L - 240 L	L'axe	3,88 €
Axe de roue 360 L	L'axe	4,55 €
Roue 80 L - 120 L - 180 L - 240 L - 340 L	Le roue	3,42 €
Roue 660 L	Le roue	9,59 €
Prestation de Nettoyage	La prestation	30 €
Frais de réparation des bacs	La prestation	15 €

Déchèteries

Les élus approuvent les modifications des jours et horaires d'ouverture des déchèteries communautaires pour les faire correspondre davantage au besoin des utilisateurs comme suit :

Déchèterie de Briennon :

Lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h (heures d'hiver du 1er octobre au 31 mars) 14h à 18h (heures d'été du 1er avril au 30 septembre)

Jeudi de 9h à 12h et Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h (heures d'hiver du 1er octobre au 31 mars) 14h à 18h (heures d'été du 1er avril au 30 septembre)

Déchèterie de Seignelay :

Lundi, mardi, et vendredi de 14h à 17h (heures d'hiver du 1er octobre au 31 mars) 14h à 18h (heures d'été du 1er avril au 30 septembre)

Mercredi et Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h (heures d'hiver du 1er octobre au 31 mars) 14h à 18h (heures d'été du 1er avril au 30 septembre)

Ces changements d'horaires imposent la passation d'un avenant au marché avec la COVED, et engendre un surcoût de 2 756,23 € TTC par an par rapport au marché initial (soit + 2,83 %/an).

Instruction des actes du droit des sols

La phase expérimentale a démontré que le dimensionnement du service commun d'instruction des actes d'urbanisme était trop important en égard au nombre d'actes à instruire. De ce fait, le conseil communautaire décide de mettre fin au service commun d'urbanisme hébergé par la commune de Briennon, de le reprendre au sein des services de la communauté de communes, de remplacer la chargée d'instruction démissionnaire par un agent qui assurera à mi-temps l'instruction des actes d'urbanisme, et à mi-temps la gestion de la comptabilité et des marchés publics.

Conseil communautaire du 7 janvier 2016

Redevance incitative

Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le projet de règlement intercommunal de collecte et de facturation des déchets ménagers proposé par la commission Environnement. Tous les articles sont parcourus notamment ceux relatifs aux usagers assujettis à la redevance incitative, aux catégories de déchets concernés (*ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables, verre, déchets acceptés ou non dans les déchèteries...*), aux modalités de collecte (*horaires, conteneurs à utiliser, taille des conteneurs, changement d'adresse, refus de collecte, entretien/vol/détérioration, points d'apport volontaire...*), au fonctionnement des déchèteries ainsi que la partie dévolue aux dispositions financières et modalités de calcul de la redevance incitative.

Le projet de règlement intercommunal et la grille tarifaire correspondante sont approuvés et entrent en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2016. Ces documents pourront être réactualisés pour tenir compte des évolutions, réglementaires, techniques et budgétaires.

L'intégralité du règlement intercommunal est disponible auprès des services de la CCSB et prochainement sur le site internet de la communauté de communes.

Indemnités de fonction

Il convient que l'indemnité du vice-président chargé de l'Environnement soit portée à hauteur de celle des cinq autres vice-présidents de la Communauté de Communes. Cet ajustement s'explique par la dissolution du Syndicat Mixte du Sud de la Forêt d'Othe dont il était président et de la perte de l'indemnité de fonction liée.

**Retrouvez l'intégralité
des comptes rendus
sur www.seignelay.fr**

NOUVEAU

Dans le cadre de ses nouvelles activités, le club Colbert vous propose des cours pédagogique sur l'environnement informatique avec un intervenant extérieur.

Découverte du multi média, Internet, messagerie, etc...

Le vendredi de 13h30 à 14h30 à la salle du club

au 7 rue Alphonse Darlot, renseignements au [06.99.22.22.04](tel:06.99.22.22.04)



ORDURES MENAGERES - RAPPEL

Nous rappelons qu'afin de permettre l'accès au camion poubelles dans certaines rues et impasses, vous ne devez pas y stationner vos véhicules le jour du ramassage.

Depuis le 1er janvier 2016 :

- **Vous devez utiliser le bac fourni par la CCSB ou utiliser l'abri bac pour les résidences secondaires** et logements collectifs (installé sur le parking de la salle des fêtes)
Les autres bacs ne sont plus collectés.
- Vous pouvez sortir votre bac 26 fois / an sans payer de surplus
- Votre bac doit être fermé sans sacs posés à côté
- Le camion de ramassage passe toutes les semaines !
- Les sacs jaunes sont ramassés le vendredi, tous les 15 jours (vous devez sortir vos sacs la veille au soir) :
15 avril - 29 avril - 13 mai - 27 mai - 10 juin - 24 juin - 8 juillet



Déchetterie :

Les cartes de déchetterie sont disponibles en mairie

Rappel des horaires :

• **Horaires d'Hiver (du 1/10 au 31/03)**

Lundi, mardi, et vendredi de 14h à 17h et Mercredi et Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

• **Horaires d'été (du 1/04 au 30/09)**

Lundi, mardi, et vendredi de 14h à 18h et Mercredi et Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Déchets verts & Brûlage :

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31858



Coordonnées CCSB :

Site Internet : www.ccseignelay-brienon.fr

Horaires communs : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 18h00

bureaux fermés les mardis

A Seignelay:

1 Place Colbert

89250 Seignelay

Tél : 03.86.47.95.74 - Fax : 03.86.47.97.81

Email : contact-ccsb@orange.fr

A Brienon sur Armançon:

5b Boulevard du Professeur Ramon

89210 Brienon sur Armançon

Tél : 03.86.43.46.43

Email : environnement-ccsb@orange.fr

Inscription école

Les inscriptions scolaires se feront du 25 avril au 3 juin 2016 en Mairie.

Les dossiers seront également disponibles sur le site de la commune:
www.seignelay.fr

Collecte de Textile

Organisée par le LIONS CLUB

Nous remercions les habitants pour leurs nombreux Dons au profit de l'association :

« AUTISME & T.E.D 89 »

Très Prochainement

Dépôt de Presse à l'Hôtel du Commerce

Les Nuisances et le Bruit

Il paraît utile de rappeler les principaux chapitres de l'arrêté préfectoral du 13 novembre 1991 toujours en vigueur et relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage.

Si chacun voulait, faisant ainsi preuve de civisme, simplement s'y conformer comme il y est obligé, beaucoup d'angoisses, de rancœurs, de démarches et de procédures pourraient ainsi être évitées.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés pas des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique,... ne peuvent être effectués que:

* **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30**

* **Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

* **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00**

Les occupants de propriétés, bâties ou non, devront prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas anormalement gêné par les bruits émanant de ces propriétés tels que ceux provenant: d'appareils ménagers, d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore (TV, Radio,...), d'instrument de musique, de tout comportement non adapté à ces propriétés.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier des chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres afin d'éviter une gêne pour le voisinage, y compris l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Rappel

Circulation dans le village

- Priorité à droite dans tout le village
- Sens unique rue du Crot Chabanne en descendant
- **Sens unique rue de l'église dans le sens descendant de la salle des fêtes au n° 27**
- Stationnement interdit devant le 11 rue **Mathieu Roussin afin de faciliter l'accès à l'impasse des Ouches.**

TIPI: Titres payables sur Internet

Vous pouvez à présent payer en ligne vos factures de restaurant scolaire et de centre de loisirs.

Il suffit de vous connecter via le portail:

www.tipi.budget.gouv.fr

de saisir l'identifiant de la commune et la Référence internet que vous trouverez sur vos factures.

Ce Télépaiement s'effectue par carte bancaire.



Samedi 06 février, la troupe de l'association « LES ARTS TI SHOW » s'est produite à la salle des fêtes Gabriel MARTIN pour jouer leur nouveau spectacle intitulé « ça c'est mémé ».

Les 3 femmes ont régalé les spectateurs venus nombreux pour passer un bon moment et ils ont été gâtés.



Pendant presque 2h, elles se sont démenées sur scène et fait rire constamment.

Une pièce écrite par Alex Cosma, pour elles et avec leur participation. Leur auteur habituel, a fait une composition spéciale pour la troupe.

Merci pour ce bon moment où les rires ont été nombreux. Les organisateurs espèrent retrouver cette troupe en 2017 pour de nouvelles aventures. L'assistance a pu apprécier, à l'entracte, les crêpes concoctées par Nicole ainsi que la buvette.

Dimanche 27 février, l'ALDS organisait son 2ème concours de belote, 46 équipes ont pu concourir afin de remporter un des lots. Pour l'occasion, 2 jambons, 2 lots de jambonneaux et 2 consoles de jeu.

Tous les joueurs étaient ravis d'avoir passé un bon après midi.

P R O C H A I N E M E N T

Dimanche 29 mai

28ème VIDE GRENIER de 6h à 18H. boudin, structure gonflable, ballades à poneys

Réservations à partir du lundi 11 avril et jusqu'au vendredi 27 mai inclus sur le site internet de Seignelay et chez les commerçants de la commune.

Concert à l'église, le samedi 11 juin
CHOEUR D'HOMMES DE L'AUXERROIS
à partir de 20H30

10€ pour les adultes, 6€ pour les moins de 12 ans
et gratuit pour les moins de 6 ans.

Samedi 12 mars, les enfants se sont retrouvés pour le traditionnel bal masqué.

Ils étaient nombreux à participer au concours de déguisements et autres jeux durant cet après midi. Les gâteaux réalisés par les parents ont assuré le goûter, les organisateurs avaient prévu boissons et cotillons. un bon moment animé par le DJ CLAUDE, un Seignelois maintenant bien rodé à ce poste.

Tous les enfants et parents sont repartis ravis d'avoir passé un bon après midi en toute sécurité. un merci à Francis et Jean Paul pour avoir sécurisé l'entrée de la salle des fêtes.



A VENIR

Sortie en SOLOGNE début juillet avec la visite du château de SULLY SUR LOIRE.

Réservations à partir du 31 mai.

Le Club de BASKET de Seignelay
fête la fin de saison 2015-2016
et aussi ses 25 ans d'existence...

RDV samedi 28 mai
Dès 10h30
A la Salle des Sports

Tous les licenciés, famille et amis sont invités à venir assister au match de championnat des benjamins:

Seignelay / Stade Auxerrois
à compter de 15h30.

"Le Basket c'est l'âme"





Nous remercions les 70 participants à notre soirée choucroute du 5 mars dernier ! Et un grand bravo aux cuisiniers du comité des fêtes, tout le monde s'est régalé !

COCHON GRILLE

Samedi 21 mai à 12h

Dans le parc de la maison de l'enfance

Kir, crudités, cochon grillé, fromage, dessert

19€ adultes et enfant de + de 14ans

9€ enfants



Réservations auprès de :

Mme Cameau au 03.86.47.97.73

Ou Mme Tison au 03.86.47.79.74

FESTIVAL

Pour la 4ème année, le comité des fêtes organise son festival de musiques au parc de la maison de l'enfance

SAMEDI 18 JUIN à partir de 19h

Entrée libre

Vous pourrez retrouver, entre autre, l'école de musique du Briennonais et découvrir : WYCELEC, FMR...

Buvette, restauration (barbecue, crêpes, gaufres) sous rotonde



L'association de parents d'élèves tiendra un stand au vide-greniers de Seignelay le dimanche 29 mai au profit des écoles.

L'association tiendra permanence les samedis 16, 30 avril et 14 mai de 10 à 12h sous la halle, pendant le marché, pour recueillir vos dons de : jouets, jeux, livres, puériculture...(pas de vêtements).

D'avance nous vous remercions

La 1ere kermesse des écoles aura lieu vendredi 24 juin.

L'association a besoin de l'engagement de nombreux parents pour assumer cette manifestation : mise en place, tenue de stand, buvette....

Tout représentant d'un enfant scolarisé à Seignelay peut se manifester auprès de :

larecredesparents@hotmail.com

Nous comptons sur votre participation active

Après le 8 juillet 1923 et le 28 mai 1972, Seignelay et son CPI reçoivent le dimanche 5 juin 2016 le 118ème, **CONGRES DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS DE L'YONNE**

Pour le déroulement de cette journée

La matinée sera consacrée aux réunions des actifs et anciens sapeurs-pompiers de l'Yonne, à la salle de fêtes en présence de représentants des pompiers et d'élus. (Non ouvert au public)

Nous vous attendons à partir de **10h30** vers la place Colbert pour la cérémonie, où sera remis au CPI, le drapeau de **l'union départementale**, qui aura l'honneur de l'avoir sous sa garde une année.

Puis vers **11h** vous pourrez assister au défilé des troupes à pieds et motorisé.

Départ de l'avenue Colbert en passant sur la rue Gatelot puis rue des Ouches et de Chablis en direction du parc de la maison de l'enfance.

Nous vous attendons nombreux pour passer ensemble une agréable journée.

Vous pourrez applaudir les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels ainsi que les Jeunes Sapeur-pompier venus du département .

Ceux-ci seront suivis du défilé de véhicules d'intervention de tous types, nouveaux , récents, venus des Centres de Secours et des Corps de Première Intervention de l'Yonne, et enfin de véhicules anciens .

Ces derniers seront en exposition tout l'après-midi au parc et feront le bonheur des yeux des enfants et des grands passionnés comme nous.

Tout le parcours du défilé de la place Colbert et du parc sera décoré.

Une fois arrivés au parc, vers **11h30**, les élus et représentants des pompiers de l'Yonne prendront la parole.

A partir de 14h et jusqu'à 18h vous pourrez assister à 4 démonstrations effectuées par les pompiers.

Vous pourrez voir l'exposition des véhicules et sous la grande rotonde costumes, casques, matériels et objets de collection ainsi que des miniatures.

Le parcours initiatique des pompiers pour petits et grands vous attend ainsi qu'un atelier « feux domestiques »

Buvette et petite restauration seront à votre disposition.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles extérieurs aux pompiers et les enfants des NAP pour la décoration de cette journée.

Nous vous attendons nombreux pour passer ensemble une agréable journée.

*Lieutenant SALMON Régis Chef de corps
vice-président de l'amicale*

*Sergent TISON Benoit Adjoint au chef de corps
président de l'amicale*